

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

SEANCE du 20 octobre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2022

Compte rendu affiché le 25 octobre 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Gwendoline CHALON

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, MAZARD Roger, BOINON Sandrine, BONNET Fabrice, VERMARE Odile, DELORME Marie-Joëlle, CHALON Gwendoline, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, LOTISSIER Marc, RAYNARD Gilles, PERALDO Yves, GAYET Véronique.

Membre excusé : LOTISSIER Isabelle (Pouvoir à Yvette BRETONNIER), LOISON Thierry (pouvoir à Marc LOTISSIER), GRAZIOLI Jean-Pierre (Pouvoir à Véronique GAYET).

- Bilan du 50^{ème} anniversaire du marché aux veaux et projection,

Monsieur le Maire salue la réussite de cet événement, notamment en terme de communication pour le marché, avec beaucoup de visiteurs professionnels présents. Il remercie l'association pour la promotion du marché aux veaux et les élus municipaux pour le travail extraordinaire fourni, mais aussi la Confrérie de la Tête de veau.

Monsieur Ludovic salue la participation des agriculteurs pour la mise en place de la salle, le dimanche, puis pour le service des andouillettes (130 parts servies). Il remarque le nombre très important de visiteurs présents pour les discours et l'apéritif : tout cela apporte une grande motivation pour continuer à promouvoir et faire découvrir le marché et notamment son rôle de valorisation de l'élevage laitier. Il revient aussi sur les 515 repas « tête de veau » préparé par le Restaurant RIVOLLIER d'AVEIZE, servis avec l'aide des élèves de la Maison Familiale de Saint Laurent de Chamousset.

Monsieur Gilles RAYNARD présente le budget de l'évènement :

19 304.54 € de dépenses (Frais imprimeur des tickets pour le repas, divers matériel, repas, vins et boissons, film...)

19 925.00 € de recettes (Vente de repas : 10 650 € - Buvette : 1 045 € - Dons collectivités : 15 425 € et collectivités : 4 500 €).

Monsieur Ludovic CARRET précise que les images tournées lors de la journée du 3 octobre sont en cours d'intégration au film, avant sa diffusion.

Il annonce l'organisation d'une revole, afin de présenter le bilan et les actions à venir pour la promotion du marché. Il présente aussi la réunion du 18 novembre 2022 avec la FMBV à la salle polyvalente sur le thème de la redynamisation des marchés.

- **Emprunt pour le Centre Technique Municipal,**

Monsieur le Maire présente les offres du Crédit Mutuel, de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole. Au vu des conditions proposées, il propose de retenir l'offre du Crédit Mutuel portant sur un emprunt de 500 000 euros, d'une durée de 15 ans avec un taux de 2.5 % avec des termes trimestriels constants en capital. Après avoir consulté les différentes propositions et en avoir délibéré, le Conseil municipal valide par un vote cette proposition : Oui : 19 (dont 3 pouvoirs) – Non : 0 - Abstention : 0.

Monsieur Yvan SIMON fait un point sur l'avancement du chantier du Centre Technique Municipal : les terrassements sont terminés. Monsieur Roger MAZARD travaille sur le dossier des panneaux photovoltaïques.

- **Présentation du projet du SIEMLY, d'installation d'une télé-relève des compteurs d'eau,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON pour cette présentation. Il expose que dans le cadre du nouveau contrat de la société SUEZ avec le SIEMLY, la mission d'installation d'un système de télé-relève des compteurs d'eau a été intégrée. La commune de Saint Laurent de Chamousset fait partie des 19 premières communes pilotes pour ce projet.

Tous les compteurs vont être changés, les nouveaux communiqueront avec les concentrateurs, puis les données seront transmises au serveur SUEZ. Cela permettra un suivi plus efficace des fuites sur le réseau. Il y aura deux concentrateurs sur la commune : sur le clocher de l'église et sur le château d'eau à la Gondolière. Les émissions d'ondes sont très faibles.

Madame Odile VERMARE remarque qu'il s'agit toujours d'ondes en plus et que ce projet aurait peut-être pu être différé dans le temps afin d'avoir plus de recul.

Monsieur Yvan SIMON répond que les ondes sont présentes partout désormais avec les téléphones portables, le WIFI... et que ce système permettra des économies d'eau. Des informations seront diffusées rapidement par le syndicat des eaux.

Monsieur le Maire propose de signer la convention pour l'installation d'un récepteur de télé-relève sur l'église. Après avoir délibéré, le Conseil municipal valide par un vote cette proposition : Oui : 18 (dont 3 pouvoirs) – Non : 1 - Abstention : 0.

- **Création d'un poste aux services techniques et mise à jour du tableau des effectifs,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON qui présente la nécessité d'ouvrir un poste d'adjoint technique afin d'anticiper le départ en retraite d'un agent. Il propose également de créer un poste pour renfort de deux fois trois mois, les problèmes d'effectifs au sein des services techniques étant récurrents.

Le Conseil Municipal valide ces propositions et le tableau des effectifs est mis à jour.

- **Décision modificative budgétaire : Dotation école publique,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER. Elle expose que lors du vote du budget la dotation prévue en fonctionnement pour l'école publique a été calculée sur 90 élèves et qu'ils sont 100 à la rentrée de septembre. Elle demande donc une augmentation des crédits dévolus à ce poste (en incluant des jeux de cour non affectables en investissement). Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

6067 : +1 000 € - 615231 : - 1 000 €

Et aussi les écritures suivantes relatives à des mouvements de crédits pour achats de matériel :

2188 : -63 000 € - 21571 : +63 000 €

2183 : +3 500 € - 2184 : -3 500 €

Et les écritures suivantes pour la régularisation des écritures nécessaires suite au paiement d'une avance sur le marché public avec EIFFAGE pour le chantier de la rue Grange Thival :

T238/041 : 14 847.72 € - M 21318/041 : 14 847.72 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide par un vote les décisions modificatives suivantes :
Oui : 19 (dont 3 pouvoirs) – Non : 0 - Abstention : 0.

- **Délibération du plan de rigueur communal et de sobriété énergétique :**
 - **Règlement pour le fonctionnement et l'utilisation des salles et des bâtiments communaux,**
 - **Majoration des tarifs de location des salles,**
 - **Extinction de l'éclairage public sur certains secteurs**

Monsieur le Maire expose que de très importantes augmentations de prix sont prévues pour l'électricité et le gaz. Il doit rencontrer l'UGAP au sujet des contrats en cours afin de négocier les prix.

Il est donc nécessaire de mettre en place un règlement d'utilisation pour les salles communales. Monsieur Roger MAZARD présente des propositions pour les salles et bâtiments communaux :

Pour les écoles et la crèche : température de 21°,

Pour les bâtiments communaux : Gestions des éclairages et des périodes de chauffage, Blocage des thermostats d'ambiance et programmation des chaudières, affichage des consignes de gestion des thermostats...

Monsieur le Maire propose une majoration forfaitaire, pour la prise en compte des coûts supplémentaires énergétiques, du tarif de location des salles pour les usagers et les associations comme suit :

Mille-Club et salle Suzanne Fougereuse : 25 € par location.

Salle pluriactivités et salle polyvalente (stages sportifs, centres de loisirs) : 12 € par jour.

Salle annexe de la salle polyvalente : 30 € par jour de location

Salle des sports et salle annexe de la salle polyvalente : 50 € par jour de location

Salle pluriactivités et salle polyvalente pour les tournois sportifs : 50€ par jour.

Cette majoration forfaitaire ne sera pas demandée pour les fêtes des écoles (arbres de Noël ou autre)

Elle s'appliquera à partir du lundi 24 octobre 2022 et pourra être revue, notamment dès que les augmentations de l'électricité et du gaz seront connues.

Le débat s'engage. Madame Sandrine BOINON aurait souhaité que les associations soient prévenues à l'avance et propose de différer cette majoration.

Monsieur le Maire répond que les clubs et associations ont été avertis d'une demande de participation complémentaires aux charges. La situation est inédite, il faut mettre des solutions en place car il y a urgence.

Monsieur le Maire propose un vote au sujet de la majoration du tarif des salles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions de majoration présentées par Monsieur le Maire (Oui : 17 (dont 3 pouvoirs) – Non : 0 - Abstention : 2.).

Pour l'extinction de l'éclairage public, Pour l'extinction de l'éclairage public, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il présente une étude du SYDER indiquant que la majorité des armoires de commande de l'éclairage public sont vétustes et ne permettent pas la mise en place d'une extinction programmée. Il est donc nécessaire d'engager 15 000 € de travaux (Travaux du SYDER non pris en compte sur le budget communal). Il précise qu'une partie cette enveloppe fait déjà partie des travaux prévus dans le cadre d'un plan d'action pour le remplacement de ballons fluos et le passage en ampoule led. Les secteurs concernés par un arrêt de l'éclairage public de 23h00 à 5h30 sont les suivants :

Déviations (Boulevard des entreprises) : extinction totale ; de 23h00 à 5h30 : Zone artisanale Grange Thival, Lotissement La Salvatière, Route de Sainte Foy L'Argentière, Lotissement les Hauts de Chalièr, Place du Marché aux veaux, Zone Artisanale Croix Grand Borne, Lotissement les Terrasses Ensoleillées, Lotissement Chez Garel, rue du stade, rue Côte Pinay, chemin du Marion, rue du Pêcheur, Allée Plein Soleil, Route du Salvêtre, Impasse de la Serve, parking des terrains de tennis.

Certains secteurs dont les armoires sont déjà équipées d'horloges vont pouvoir être éteints plus rapidement tels que : Lotissements les Terrasses Ensoleillées, Place du Marché aux veaux, parking des terrains de tennis.

Une rencontre avec les techniciens du SYDER est prévue très prochainement afin de lancer ces travaux.

Monsieur le Maire demande une réalisation très rapide des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions d'extinction de l'éclairage public (Oui : 19 (dont 3 pouvoirs) – Non : 0 - Abstention : 0.).

Restaurant scolaire : Monsieur le Maire aborde aussi le sujet de l'augmentation des denrées alimentaires pour la préparation des repas du restaurant scolaire. Il donne des exemples : Haricots verts surgelés : +68 %- Haut de cuisse de poulet : +85.8 %- Filet de colin : 66.1 % - Beurre : 73.1 % - Œufs : 48.4 % -Huile de colza : +106.1 %- Huile d'olive : +76.6 %... Ces augmentations se traduisent par une hausse du budget consacré à la confection des repas. S'il fallait répercuter cela sur le prix des repas, l'augmentation serait de 0.50 € par repas. Monsieur le Maire explique que le conseil municipal a décidé, lors de la dernière réunion du mois de septembre, ne pas augmenter le prix du repas car une hausse de 0.20 € avait déjà été votée pour la rentrée. Il a plutôt été décidé d'étudier comment on pouvait faire des économies. Il n'exclut toutefois pas une augmentation en 2023.

Madame Yvette BRETONNIER présente les solutions proposées suite à un travail en commission et à une présentation en comité directeur aux parents d'élèves :

- Baisser la qualité des produits : ce qui n'est pas envisageable par le directeur du restaurant.
- Baisser la quantité servie : ce n'est pas possible car on est déjà à la limite.
- Effectuer un service à l'assiette comme dans un self : nécessite le recrutement de personnel supplémentaire, ce qui ne serait pas source d'économies
- Enlever un composant par repas : un menu comporte 5 composantes : entrée, plat, accompagnement, fromage, dessert. Il est proposé d'en enlever un, qui varierait en fonction du menu. La quantité sera compensée sur les autres composantes.

Il est proposé de s'orienter vers cette solution. Un communiqué sera diffusé aux parents.

Après débat et concertation, le Conseil Municipal donne son accord.

Implantation d'une déchetterie pour les professionnels : Présentation du projet et mise à disposition d'un terrain communal,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic CARRET. Il expose que la déchetterie de la CCMDL aux Auberges n'a pas la capacité pour accueillir tous les déchets des entreprises et artisans. Il présente la société STM qui a installé une déchetterie entièrement automatisée, ouverte uniquement aux professionnels à Saint Symphorien sur Coise. Monsieur le Maire propose que la Commune mette à disposition un terrain pour développer leur activité ZA Grange Thival, sur une partie de la parcelle cadastrée section F n°835 (superficie totale de 1 803 m²).

Monsieur Marc LOTISSIER intervient et demande que la gratuité de location du terrain ne soit que provisoire, le temps de lancer l'activité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord de principe sur la mise à disposition du terrain durant une année, puis ensuite l'application d'un loyer. Le Conseil Municipal donne son accord de principe. Ce dossier sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

- **Réalisation d'une signalétique pour la Mairie: Proposition d'honoraires pour la conception**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger MAZARD qui présente la proposition d'honoraires pour la conception d'une signalétique pour la mairie d'un montant de 2 500 €. Après débat, le Conseil Municipal trouve cette proposition trop onéreuse. Une nouvelle consultation sera lancée très prochainement.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Monsieur Roger MAZARD évoque le dossier de gestion à distance des bâtiments. Il rend compte de l'installation des toilettes publiques Place des Roches et Jardins de la Mairie, de l'installation du vidéo projecteur dans la salle annexe et de travaux à l'école publique et à la papeterie.

Madame Yvette BRETONNIER remercie les élus présents à la soirée cabaret du Comité des Aînés Saint Laurentais. La petite affluence n'a pas empêché de passer une bonne soirée avec un très beau spectacle.

Monsieur Yvan SIMON rend compte de l'avancement des travaux du bâtiment construit par l'OPAC pour l'ADAPEI. Il évoque une prochaine réunion de la commission urbanisme pour l'engagement de travaux de sécurité dans le secteur de l'école publique et le dossier de la future déviation poids-lourds.

Monsieur Ludovic CARRET annonce une rencontre pour la mise en place d'un composteur collectif, certainement rue du Stade.

Madame Odile VERMARE fait le point sur l'animation Un chef, une recette sur le marché forain le 17/10/2022. 300 dégustations ont été offertes par le restaurant de Longessaigne. Elle annonce aussi l'animation du 8 décembre organisée par l'UCALES.

Monsieur Fabrice BONNET remercie tous les élus et les bénévoles qui ont participé à la réussite du 50^{ème} anniversaire du marché aux veaux naissants. Il annonce le report du marché aux veaux du 31 octobre 2022 au mercredi 2 novembre 2022 et l'annulation du marché du 26/12/2022. Et rend compte des interventions des élèves de la Maison Familiale au marché chaque lundi, mais aussi du concours de jugement de bétail.

Madame Sandrine BOINON annonce que la page Facebook de la commune fonctionne. La lettre d'information a été distribuée, le bulletin est en cours de rédaction et mise en page.

Monsieur Marc LOTISSIER donne lecture d'information de la part de **Monsieur Thierry LOISON** : Il annonce la prochaine réunion de la commission économie de la CCMDL le 24/10/2022 et le souhait de distribuer le livret d'accueil avec le bulletin municipal de fin d'année.

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire présente un chèque de remboursement d'un montant de 1 633.30 € de la part de la compagnie d'assurance Allianz pour la marchandise perdue dans les congélateurs et les réfrigérateurs du restaurant scolaire pendant la coupure d'électricité.

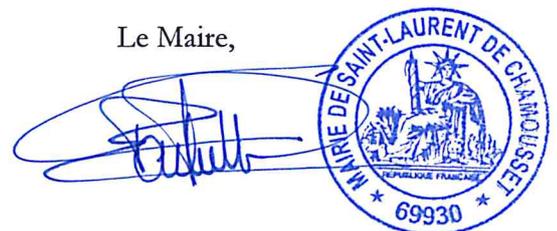
Monsieur le Maire présente une demande de location de la salle annexe pour le réveillon de fin d'année d'un jeune saint laurentais. Il est proposé de le rencontrer afin qu'il précise l'organisation de la soirée.

Monsieur le Maire propose d'inaugurer la salle polyvalente en février 2023. Il propose aussi de dénommer la salle annexe de la salle polyvalente, rénovée en salle des fêtes : « Salle Pierre FRENAY ». Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Pierre FRENAY « s'est mis au service de la collectivité pendant 37 années. Il s'est engagé pour un premier mandat en 1971 sous l'autorité de Monsieur Michel LA BATIE, Maire, en tant que conseiller municipal, délégué titulaire au syndicat des eaux, à la chambre des métiers. Il était aussi président de la commission municipale des bâtiments communaux et des terrains de sport. Puis en 1977, il fut élu pour un deuxième mandat dans l'équipe de Monsieur Michel BERGER, Maire, en tant que Conseiller Municipal en charge des bâtiments communaux. En 1983 il prolongeait son engagement avec Monsieur Michel BERGER pour un 3^{ème} mandat. Là, il fut nommé 2^{ème} adjoint au Maire, président des commissions municipales des bâtiments communaux et des pompiers. Et puis, l'avait évoqué Monsieur Lucien VIAL, Maire honoraire et Maire de 1989 à 2014, Monsieur FRENAY l'accompagna de 1989 à 2008, en tant que 1^{er} adjoint au Maire pour le 4^{ème} et le 5^{ème} mandat, et adjoint au Maire pour le 6^{ème} mandat, en charge toujours des bâtiments communaux mais aussi de l'environnement et de l'habitat. ». Cette appellation permettra de reconnaître et de laisser une trace de l'engagement et du travail exceptionnel réalisé pour la Commune par Monsieur Pierre FRENAY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15.

Les prochaines séances sont programmées : 17 novembre 2022 - 15 décembre 2022 à 19h15.

Le Maire,



Pierre VARLIETTE